

**Dossier d'enquête**  
**du code de l'expropriation**  
Réaménagement de la rue de Guillerville  
à Linas

**PIECE N°4 :**  
**CARACTÉRISTIQUES DES**  
**OUVRAGES LES PLUS**  
**IMPORTANTES**

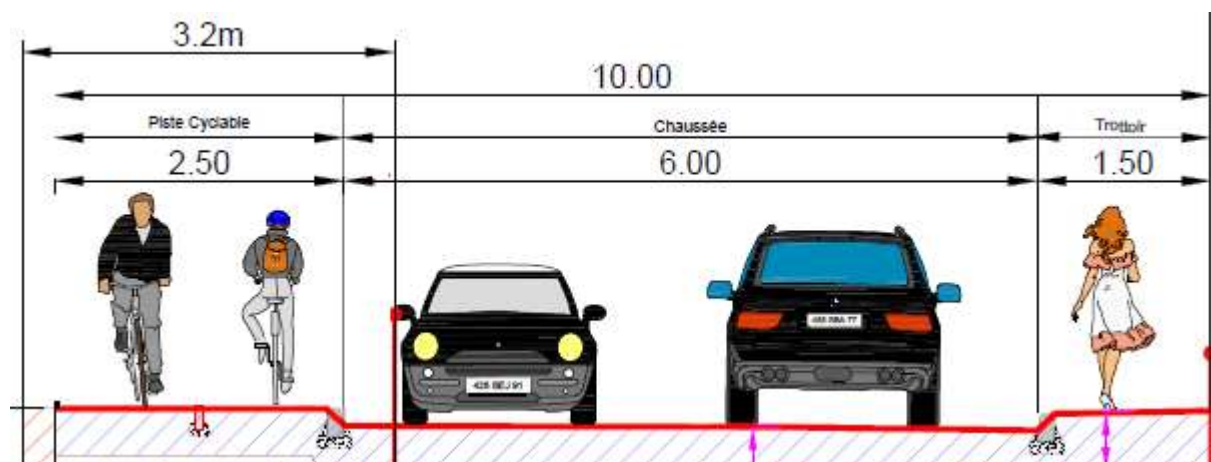
## Profil en travers rue de Guillerville

### Section courante

Le profil en travers retenu pour le projet en section courante est le suivant :

- Une chaussée de 6,00 m, qui correspond à la largeur minimale exigée par Île-de-France Mobilités pour permettre la circulation de lignes régulières de bus ;
- Un trottoir de 1,50 m de largeur, permettant de répondre à l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, et intégrant une marge d'erreur par rapport au bâti existant ;
- Une piste cyclable bidirectionnelle de 2,50 m pour répondre à l'obligation de création d'aménagement destiné aux vélos décrit par l'article L 228-2 du Code de l'environnement (anciennement loi LAURE). Le choix d'une piste cyclable répond aux recommandations du Cerema compte-tenu du trafic véhicule mesuré sur la rue et de la vitesse pratiquée (50 km/h). La largeur de 2,50 m a été retenue conformément aux recommandations du Cerema en vigueur à la date d'établissement du plan d'alignement du projet.

Soit un total de 10 m en section courante.

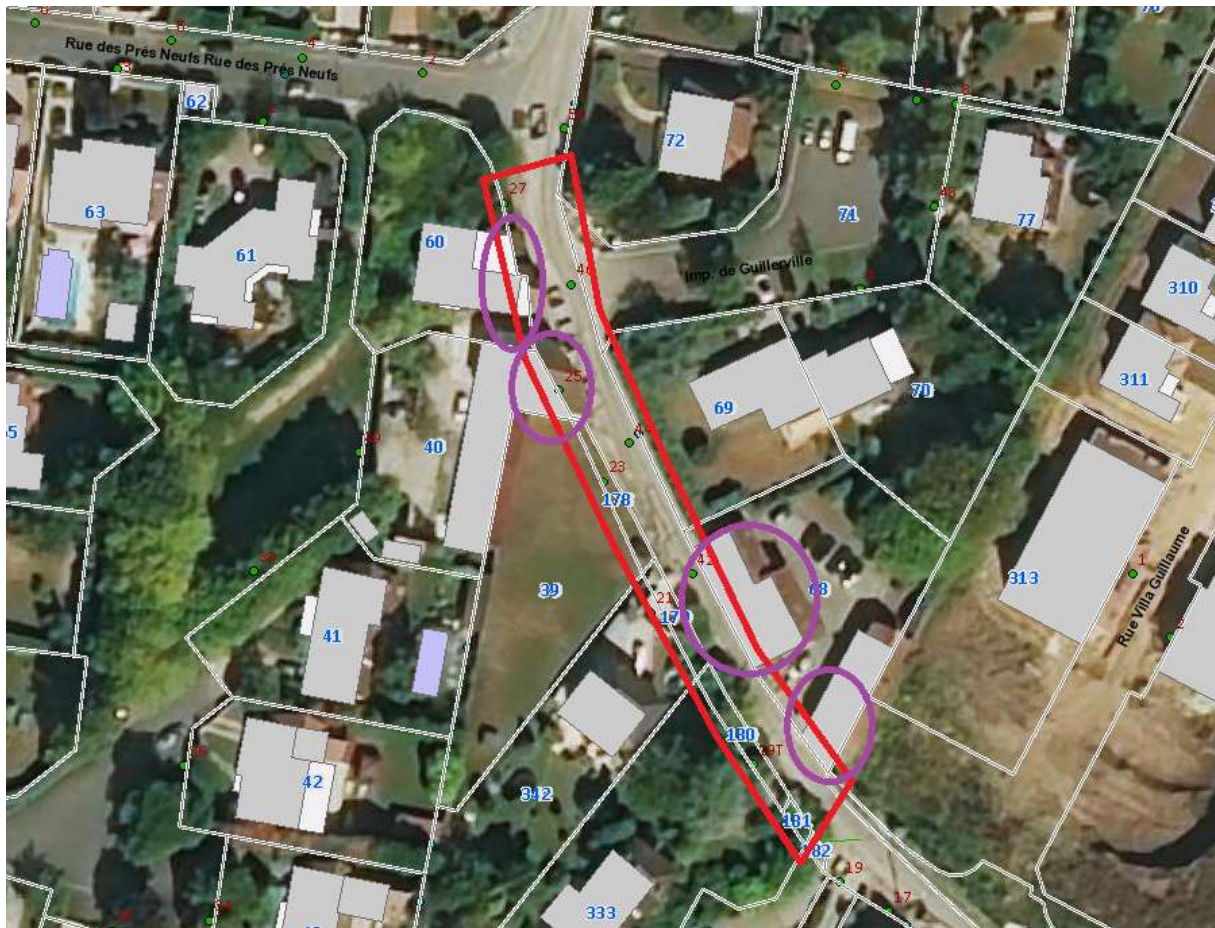


*Profil en travers du projet en section courante*

### Cas particulier du barreau nord de la rue de Guillerville

Sur le tronçon compris entre la rue des Prés neufs et le projet immobilier Kaufman and Broad (environ 100 mètres linéaires), le profil en travers retenu est en moyenne de 8 m.

En effet, le bâti est situé parfois très proche de la chaussée. Aussi, contrairement au reste de la rue de Guillerville où les acquisitions foncières nécessaires concernent majoritairement des acquisitions de morceaux de terrain non bâtis et des retraits de clôtures ou murs d'enceinte, l'application du profil de 10 m de largeur sur ce tronçon nord impliquerait la démolition d'habitations privées, ce que la commune de Linas souhaite éviter au maximum.



*Section contrainte par le bâti au nord de la rue de Guillerville*

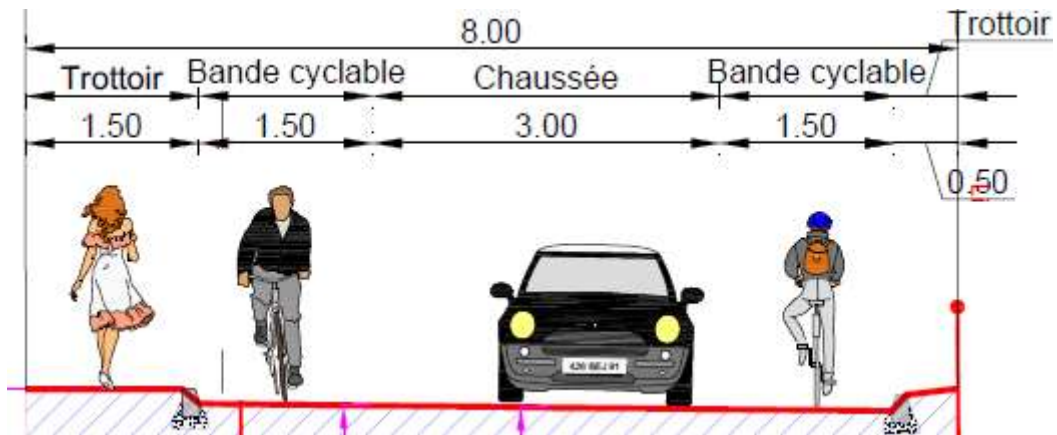
La piste cyclable bidirectionnelle est donc supprimée au profit de la circulation des vélos sur chaussée, avec un système de chaussée à voie centralisée.



*Principe d'une chaussée centrale à voie banalisée*

Le profil en travers sur cette section serait donc composé des éléments suivants :

- Une chaussée de 6,00 m, pour permettre le croisement de deux bus, avec le principe de CVCB.
- Un trottoir de 1,50 m de largeur (PMR).
- Un trottoir d'environ 0,50 m de largeur minimale (légèrement variable en fonction du bâti) en rive opposée du trottoir PMR, afin d'assurer la protection du bâti et d'assurer la sécurité des véhicules au niveau des entrées charretières.



*Profil en travers sur la section contrainte*

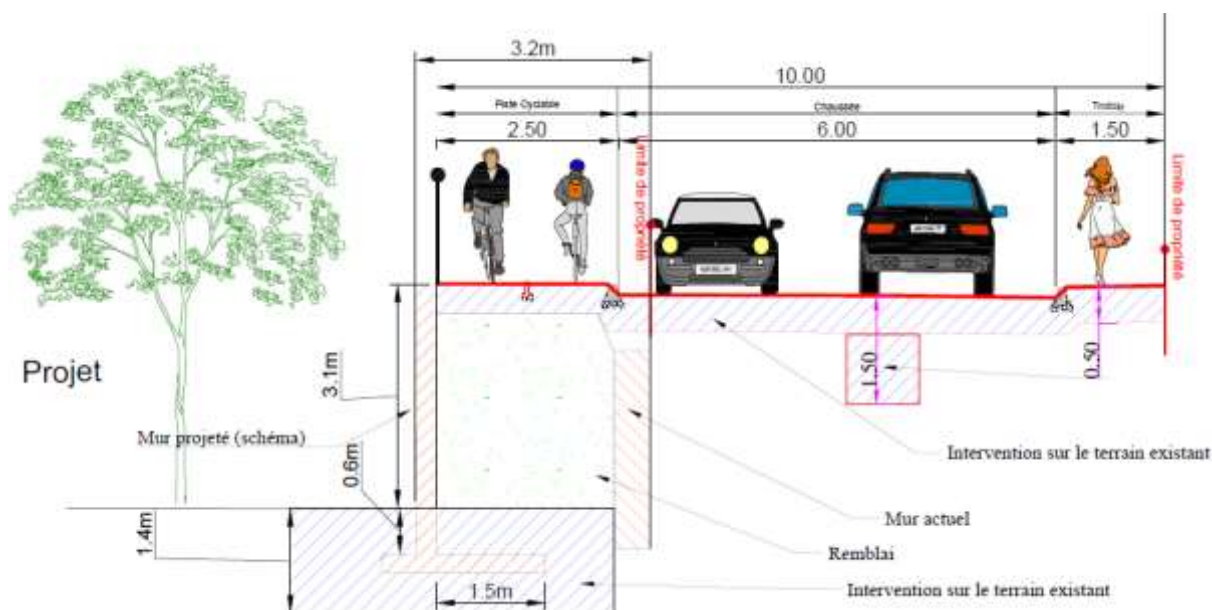
### **Des soutènements nécessaires**

Du fait des acquisitions foncières en bordure de propriété situées en contrebas de la voie publique (côté sud de la rue de Guillerville), il sera nécessaire de recréer en décalé les murs de soutènement existant qui vont être abandonnés, pour un total d'environ 190 ml, au niveau des parcelles AP-147 / 148 / 149.

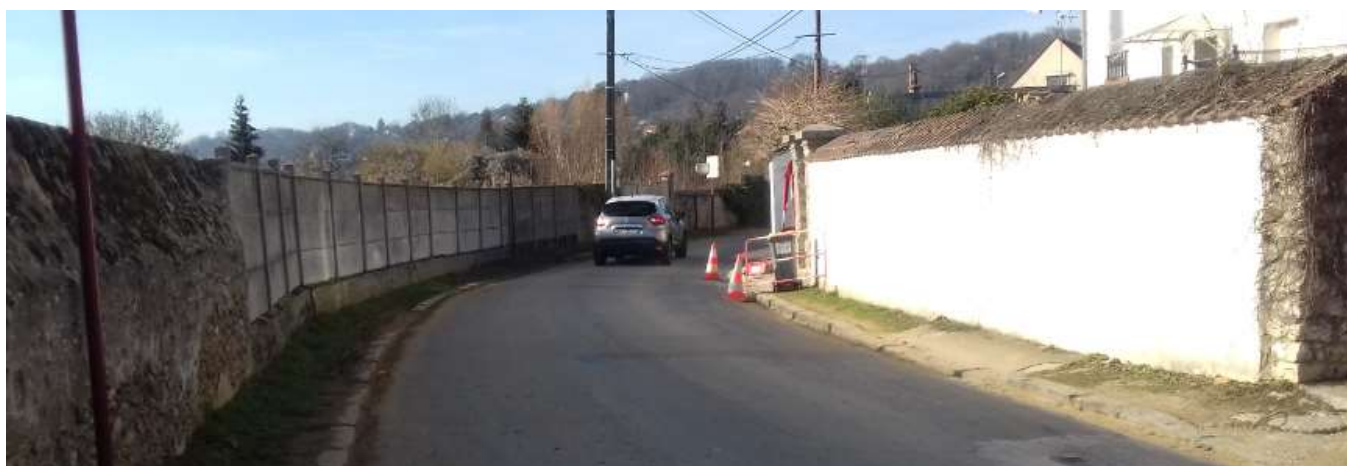


*Carte des soutènements à créer*

La hauteur des murs à créer est variable, jusqu'à 4 m de hauteur. La future limite publique / privée après alignement se situera sur la paroi extérieure du nouveau mur (le mur et le garde-corps feront partie de l'espace public).



*Coupe type du projet avec soutènement au niveau de la parcelle AP-147*



*Mur existant au niveau de la parcelle AP-147, vue de la rue de Guillerville, les parcelles en contre-bas sont à gauche*



*Mur de soutènement existant parcelle AP-147, vue des parcelles riveraines en contrebas*

## **Mode opératoire des travaux de structure de voirie et soutènements**

La réalisation des travaux nécessitera :

- Démolition des bâtiments / murs existants,
- Terrassements,
- Mise en œuvre des murs de soutènement (préfabriqués),
- Mise en œuvre de remblais,
- Réalisation de structures de chaussée :
  - o Stabilisation des sols pour obtenir une plateforme de portance suffisante,
  - o Création d'une structure de chaussée.

La méthodologie précise de réalisation des travaux n'est pas encore connue, et dépendra de la nature des sols.

### **Secteur 2 Limons / Fleurs**

Sur ces deux voies, aucune acquisition foncière n'est prévue.

Actuellement, l'impasse des Fleurs est constituée d'une chaussée étroite en béton, desservant uniquement une habitation riveraine. Dans le futur, le projet du lotissement « Palettes » va créer un trafic plus important. En bas de l'impasse des Fleurs, le projet s'arrête en amont de la bande d'inconstructibilité prévue de part et d'autre de la Salmouille par le Plu de Linas.

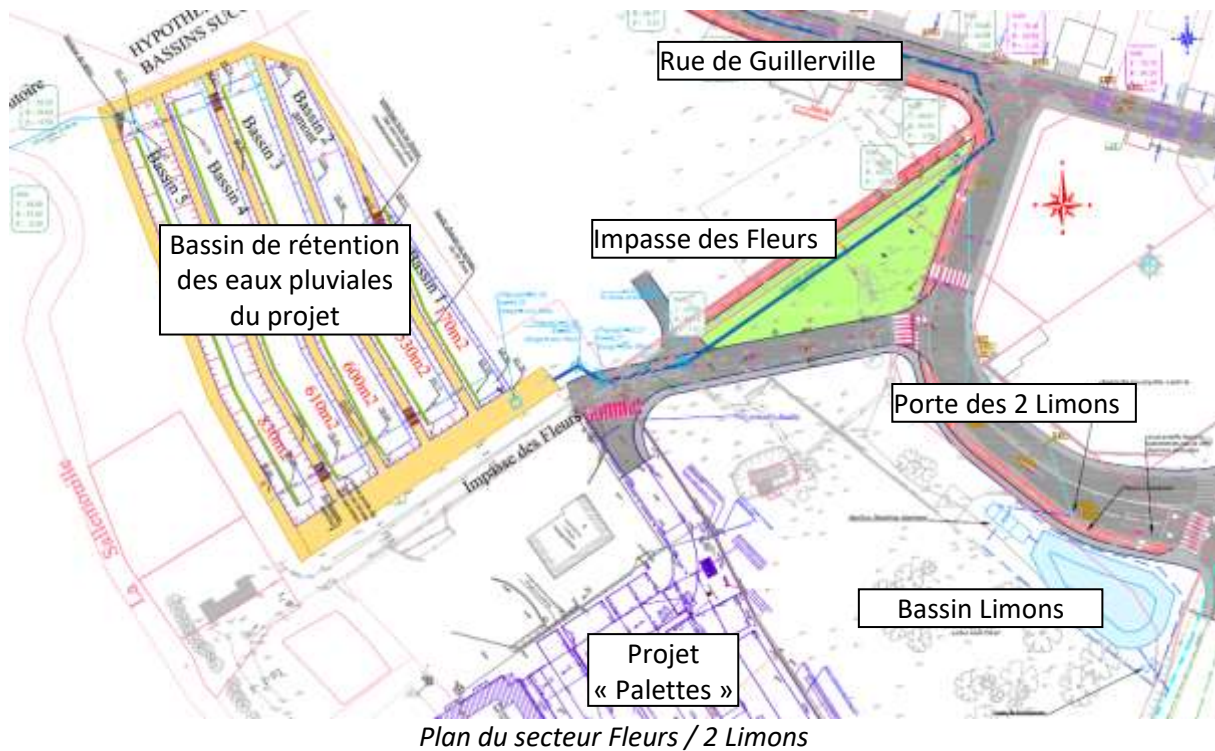
Le projet prévoit la création d'une structure de chaussée neuve revêtue en enrobés (avec insertion de réseaux divers pour alimenter le futur lotissement). L'intersection avec la rue de Guillerville est modifiée : la chaussée de l'impasse des Fleurs projetée se raccordera in fine perpendiculairement sur la porte de 2 Limons (pour des raisons de girations et de covisibilité des automobilistes à l'intersection).

Sur la porte des 2 Limons, la largeur de chaussée existante est conservée et la couche de roulement est réhabilitée. La piste cyclable bidirectionnelle créée sur Guillerville est prolongée sur la porte des 2 Limons ainsi que sur la partie haute de l'Impasse des Fleurs.

L'extrémité est de la rue de Guillerville, en cul-de-sac, subira également une réhabilitation pour la chaussée et les trottoirs (pas d'acquisitions foncières nécessaires).

Sur la parcelle AP-214 propriété de la commune de Linas (en bas de l'impasse des Fleurs) est créé un bassin de régulation récupérant les eaux pluviales de l'ensemble de la rue de Guillerville et de son bassin versant. Cet ouvrage va permettre la mise en conformité avec le règlement d'assainissement de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en termes de rétention des eaux de pluie avant rejet vers le milieu naturel (la Salmouille en l'occurrence).

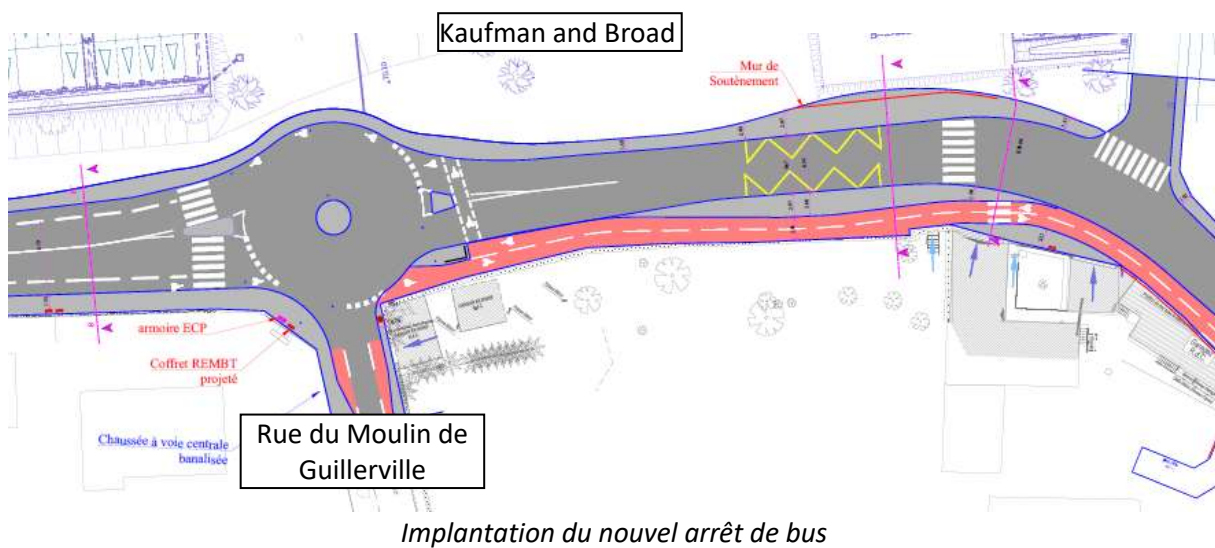
Les eaux pluviales de la porte des 2 Limons seront quant à elle régulées grâce à un mini-bassin situé au sud-est de cette voie, avant rejet vers le réseau d'assainissement existant de la RN20.



## Autres éléments du projet

### Circulation de bus

La rue est desservie par un réseau de transport scolaire (point d'arrêt existant au niveau de l'intersection avec la rue des Prés Neufs). À moyen terme, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay prévoit également la circulation de lignes de transport en commun régulières sur la rue, d'où la création d'un point d'arrêt dans les deux sens, au milieu de la rue, au droit du projet immobilier Kaufman and Broad.



## Réseaux eaux pluviales

Seul un réseau pluvial partiel existe sur la partie basse de la rue de Guillerville, se rejetant vers le ruisseau de la Salmouille via un réseau situé en foncier privé. Sur la partie haute de la rue, les eaux pluviales ruissellent directement sur la chaussée. L'ensemble des eaux pluviales de voirie se rejettent dans tous les cas directement dans la Salmouille sans régulation ni dépollution.



*Organisation de l'assainissement eaux pluviales existant*

Le projet inclut donc la création d'un réseau eaux pluviales propre sur l'ensemble de la rue, avec suppression de la servitude privée et réalisation de bassins de rétention en aval de l'aménagement (bas de la rue des Fleurs et de la porte des Deux Limons, comme présenté précédemment) afin d'assurer une régulation et une dépollution conformément au règlement du syndicat de l'Orge. La commune a la maîtrise du foncier pour la création de ces deux bassins.



*Organisation de l'assainissement eaux pluviales projetée  
(en vert, les deux bassins de rétention à créer)*



### *Enfouissement des réseaux aériens*

Les réseaux d'alimentation Enedis et Télécom sont aériens, supportés par des poteaux en béton ou en bois. Il est prévu de profiter de ces travaux de réaménagement pour enfouir ces réseaux. L'éclairage public actuel est quant à lui assuré par des lanternes sur des poteaux Enedis ou Télécom. La requalification de l'éclairage est également prévue dans le cadre de ce projet, avec la mise en place d'un matériel plus performant en termes de consommation et de respect de l'environnement.



*Réseaux aériens sur la partie haute de la rue de Guillerville*

### **Choix des revêtements**

Les revêtements prévus sont les suivants :

- Chaussée : enrobé noir ;
- Trottoirs : enrobés noirs ;
- Piste cyclable : enrobés colorés ;
- Bordures : béton standard.